

armoire	350,00 EUR
3 chaises	250,00 EUR
2 chaises rouge palier 2ème étage	200,00 EUR
table	100,00 EUR
Total	6.660,00 EUR

### PRIX

La vente aura lieu moyennant le prix de CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS ( 175.000,00 € ) s'appliquant :

1° / **Aux biens immobiliers**, à concurrence de CENT SOIXANTE HUIT MILLE TROIS CENT QUARANTE EUROS ( 168.340,00 € )

2° / **Aux meubles et objets mobiliers** à concurrence de SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE EUROS ( 6.660,00 € ).

payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

### NEGOCIATION

Les parties reconnaissent que le prix a été négocié par ABAFIM à TARBES (65000) 16 avenue de la Marne titulaire d'un mandat donné par LE VENDEUR sous le numéro AF24328 en date du 1er mars 2021 et avenant en date du 20 avril 2021 non encore expiré, ainsi déclaré.

En conséquence, LE VENDEUR qui en a seul la charge aux termes du mandat, doit à l'agence une rémunération de DIX-SEPT MILLE EUROS (17.000,00 EUR), taxe sur la valeur ajoutée incluse.

Cette rémunération sera payée le jour de la constatation authentique de la réalisation des présentes.

Etant ici précisé que le montant de la négociation est compris dans le prix indiqué ci-dessus.

### PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR sera propriétaire du BIEN objet de la promesse le jour de la constatation de la vente en la forme authentique et il en aura la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, le BIEN devant être impérativement, à cette même date, libre de toute location ou occupation.

Le VENDEUR déclare que le BIEN n'a pas, avant ce jour, fait l'objet d'un congé pouvant donner lieu à l'exercice d'un droit de préemption.

### SERVITUDES

L'ACQUEREUR profitera ou supportera les servitudes ou les droits de jouissance spéciale, s'il en existe.

Dw